

Négociations sur l'évolution de carrière des ETAM

Contact : cfdt.pca.lg@free.fr

CFDT PCA La Garenne

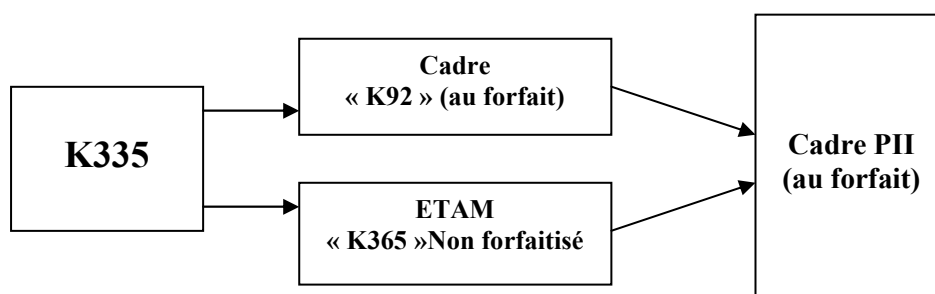
Avril 2008

La Direction du Groupe se penche depuis quelques années sur l'évolution de carrière de ses salariés. Elle avait commencé par les OP, puis les APF. Aujourd'hui, c'est au tour des ETAM.

Cet accord concerne près de **15 000 salariés** du Groupe. Fin mars, a eu lieu la seconde réunion de négociation, la prochaine devrait avoir lieu à la fin du mois de mai. Maintenant, nous entrons donc dans le vif du sujet.

Afin d'augmenter les perspectives d'évolutions de carrière des ETAM, La Direction propose principalement :

- 1) Création d'un coefficient intermédiaire entre le K305 et K335.
- 2) Création d'un coefficient au dessus du K335 avec passerelles possibles, dès le K335 pour passer au statut Cadre.

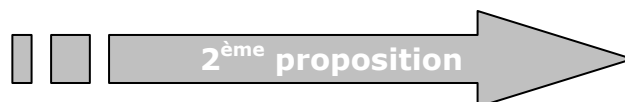


A la première proposition :

La CFDT se positionne défavorablement. En effet, même si la Direction s'engageait, à ce que le temps de passage de ces coefficients soit plus rapide, gageons qu'à court terme le temps de passage du K305 au K335 sera 2 fois plus long qu'aujourd'hui.

Quelle en sera l'incidence sur la motivation du salarié ?

De plus, la CFDT n'est pas favorable à la création de coefficients intermédiaires hors convention collective.





A la seconde proposition :

La CFDT note que la Direction à la volonté de permettre à TOUS les ETAM d'évoluer au-delà du K335.

Mais dans ce cas, la CFDT demande :

- A ce que pour le ou les « nouveaux » coefficients suivent la grille et l'application de la convention collective de la métallurgie, **elle est la seule garante de l'évolution du salarié, à l'extérieur du Groupe.**
- A Définir précisément et sans ambiguïté les passerelles pour le passage Cadre.

La CFDT ne cautionnera pas des pratiques douteuses, de mise en « condition » pour un passage cadre.

- Que se passera-t-il pour ce salarié ?
- Sera-t-il démotivé ?
- Acceptera-t-il de recommencer ce cycle ?

C'est POURQUOI, nous seront très VIGILANT sur l'élaboration de ces passerelles.

Pourquoi ne pas, demander uniquement l'application de la convention collective ?

Pour information, dans la convention collective de la métallurgie, l'ETAM au K365 qui passe Cadre est automatiquement classé en Position II. Or à ce jour, chez PCA, c'est le K92, qui est hors convention de la métallurgie, puis une éventuelle promo en PII.

Pour la CFDT, la mise en place de deux coefficients supplémentaires comme dans la convention collective (K365 et K395) nous semble réalisable dans un groupe comme le notre.



Nous demandons également que PCA prenne en charge pour les ETAM qui le souhaitent:

- la possibilité de faire une VAE ou une formation, pour obtenir un BAC ou BAC Pro. lors du passage au coefficient 215.
- la possibilité de faire une VAE ou une formation, pour obtenir un BTS ou diplôme reconnu par l'état BAC+2 lors du passage au coefficient 255.
- la possibilité de faire une VAE diplômante reconnue par l'état BAC +4/5. lors du passage au coefficient 335.



Pour la prochaine réunion, nous vous proposons de nous faire part de vos remarques et/ou propositions à **vos élus CFDT**